

## **Combenoire se cherche un falot...**

Combenoire, le 20 février 1892

A la Municipalité de la Commune du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs !

L commune ayant fait éclairé à ses frais une partie des villages, surtout au bifurcation des rues et ruelles des villages, ne conviendrait-il pas aussi d'en faire autant pour Combenoire ? Il nous semble qu'un falot placé à l'angle méridional de la maison Constant Piguet serait d'une réelle utilité. Il éclairerait devant sept maisons ainsi que le chemin assez défectueux descendant dès la route à ces maisons. C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander la chose, espérant que vous comprendrez avec nous que cela serait d'une utilité incontestable.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre entier dévouement.

Pour l'administration, le Président : Charles Louis Guignard

Combenoire, le 7 mars 1892

A la Municipalité de la Commune du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

A quoi en est notre demande concernant un falot à placer en Combenoire ? Si la municipalité ne sait où le placer, nous sommes prêts à vous faire voir l'emplacement et de vous faire juger de son utilité. Nous comptons sur une décision favorable et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de notre dévouement.

Pour l'administration, le Président : Charles Louis Guignard

Combrénie le 20 février 1892

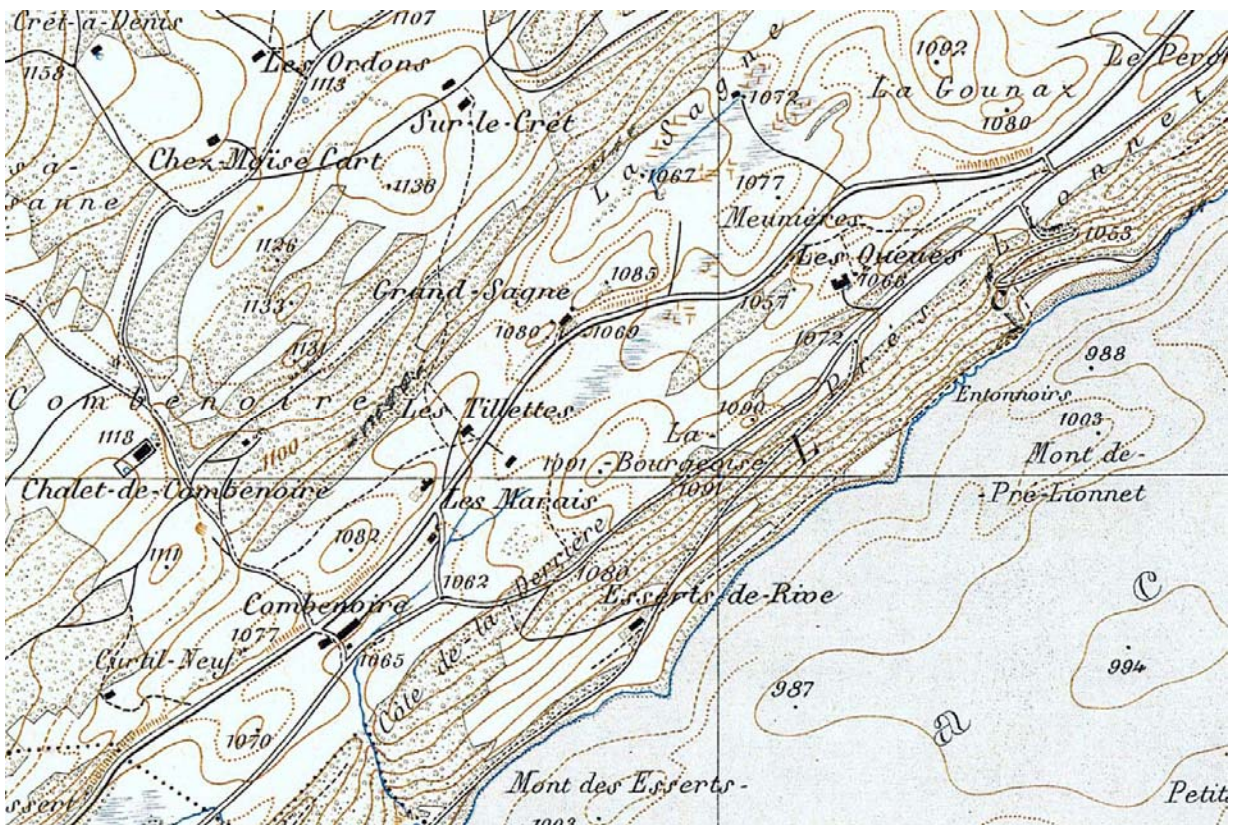
M. Municipalité de la Commune  
de Liez

Messieurs le Syndic et Messieurs!

La commune ayant fait  
éclairer à ses frais une partie des villages. surtout  
au bifurcation des rues et celles des villages.  
on conviendrait. Il faut aussi bien faire autant  
pour Combrénie. Il nous semble qu'un  
foliot placé à l'angle méridional de la  
maison Constant Fiquet serait d'une réelle  
utilité. Il éclairerait des sept maisons.  
ainsi que le chemin assez détourné descendant  
de la route à ces maisons, est pourquo  
nous nous permettons de vous demander la  
chose espérant que vous comprendrez avec nous  
que cela serait d'une utilité incontestable  
Veuillez agréer, Messieurs l'assurance de notre  
entier dévouement

For Administrateur

Le Président  
Ch. Louis Guynard



Carte fédérale de 1892, l'année même où l'on réclamait un falot. On ne sait trop si la route passait entre la maison de gauche et le voisinage des 4 maisons de droite, ou si la dite route se trouvait à gauche de la dernière maison de gauche, laissant par ainsi une maison non visible. Il eut été étonnant tout de même que l'on photographie le hameau en négligeant une maison ! Au carrefour, en direction des Marais, l'école et la laiterie. Le ruisseau, qui coupe la Côte de-la-Derrière, faisait autrefois se mouvoir une scierie qui a disparu.



William Capt receveur et le chien de Benjamin Le Coultre. Nous sommes au début du XXe siècle. Combenoire brûlera le 19 mars 1922, avec la disparition de cinq maisons. Le régent Constant Piguet devait habiter celle de gauche. Pour la situation de l'école, voir la carte de la page précédente.

## Un incendie.

Dimanche soir, à 8 1/2 heures, dans la direction du Lieu, une colonne de flammes et de fumée s'élevait vers le ciel et donnait bientôt au ciel complètement couvert la teinte rougeâtre des grands incendies : c'était en Combenoire :

Aussitôt les lieux de réunion se vident et une foule compacte se dirige du côté du sinistre. Par téléphone, les pompes reçoivent l'ordre de rester en place, toute intervention étant rendue impossible vu le manque d'eau ; ce maisonnage reculé n'était alimenté en eau potable que par deux puits.

Les immeubles détruits appartenaient à :

1° Pignet les héritiers de Emma, bâtiment de 266 m<sup>2</sup> taxé fr. 5000.—.

2° Guignard Louis, domicilié à Nyon, 306 m<sup>2</sup> avec fr. 7,500.—.

3° Guignard Alfred, domicilié Chez-Jacob, Brassus, 284 m<sup>2</sup> avec fr. 5000.—.

4° Rochat Adèle, 337 m<sup>2</sup> avec fr. 16,000.—.

Ces immeubles formaient deux mas séparés par une ruelle de 4 m. environ. C'est donc une surface de construction de 1143 m<sup>2</sup> (127 perches) qui a été anéantie et ne sera certainement pas reconstruite.

Les assurances mobilières étaient généralement très modestes ; de ce fait la caisse d'assurance s'en tirera avec une indemnité globale d'à peu près 50,000 fr.

De construction très ancienne, ces immeubles, formant chacun logement et rural, furent en un clin d'œil la proie des flammes. Le feu était si violent qu'un fumier situé à une quinzaine de mètres du brasier se mit à flamber.

Comme il n'y avait rien à protéger ni à sauver, la gendarmerie accourue sur les lieux se mit aussitôt en campagne d'investigation, très utilement secondée par un chien policier.

Un jeune homme avait vu fuir quelqu'un du côté du bois. Les traces furent bientôt relevées sur la neige et sur le sol humide. Les soupçons tombèrent sur un des héritiers de Pignet Emma, soit son frère Emile, domicilié au Haut du Sentier. La même nuit, il fut arrêté en son domicile et incarcéré.

Lundi matin, un agent de la police secrète arrivait de Lausanne et put établir avec certitude la culpabilité de E. P. Ce n'était hélas que trop vrai puisque celui-ci a avoué et relaté par écrit l'emploi de sa soirée. Parti du Sentier à 7 heures, il est allé chercher des chemises dans la maison de sa sœur ; il a allumé une ou deux allumettes pour voir quelque peu clair ; cette

allumette a malheureusement pris contact avec du foin. Il se sauva alors à son domicile, changea de chaussures, revint sur le lieu du sinistre et regagna son domicile avant onze heures, c'est là que les gendarmes vinrent troubler son sommeil.

---

FAVJ du 23 mars 1923. L'incendie a eu lieu le 19 mars.